



Préfecture PÉRIGORD LIMOUSIN
Communité de communes
PÉRIGORD LIMOUSIN
024-242400752-20201210-2020_6 Séance du 10 décembre 2020
Recu le 16/12/2020
Département de la
Publié le 16/12/2020
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/12/2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, FAURE Michèle,

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANQUIL Michel, COMBEAU Bertrand, CHEVAL René Paul, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS)

Absents et excusés : LAGARDE Bernadette (absente, a donné procuration à CHIPEAUX Raphaël), KARP Michel (absent, a donné procuration à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, BOST Claude,

Mme Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Claude BOST, étant concerné par le sujet, sort de la salle pour ne pas participer aux débats et au vote.

Indemnité d'immobilisation d'un terrain appartenant à la Communauté de communes Périgord-Limousin par la société RES (opérateur privé photovoltaïque)

Dans le cadre de la conduite de son projet de champ photovoltaïque localisé à Thiviers et Saint-Romain-et-Saint-Clément, la société RES a besoin d'un terrain pour disposer d'une aire de stockage de matériel complémentaire à l'étude, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité.

Suite aux accords conclus entre la communauté de communes Périgord-Limousin et la société RES, cette première s'engage à lui mettre à disposition un terrain cadastré A 120 d'une superficie de 2 669 m² situé sur la commune d'Eyzercac au lieu-dit Labaurie.

Cette mise à disposition prend effet à compter de la date de signature de la convention, pour une durée égale à la durée nécessaire à l'instruction, au financement et à la réalisation du chantier du projet solaire photovoltaïque.

Dans cette convention qui sera signée par les deux parties, il est notamment convenu que :

- la société RES s'engage à verser, pour cette immobilisation de terrain, la somme forfaitaire de 8 000 € hors taxes à la communauté de communes Périgord-Limousin dès lors que cette dernière lui demandera de s'acquitter de cette somme

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 11 décembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20201210-2020_6_13-DE
Reçu le 16/12/2020
Publié le 16/12/2020

- En cas de non réalisation du projet, ces montants resteront acquis à la communauté de communes Périgord-Limousin, sans que la société RES SAS ne puisse en exiger un quelconque remboursement
- La société RES s'engage à démanteler les installations et à remettre dans leur état d'origine, les terrains concernés dès la fin de la mise à disposition.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***AUTORISE l'immobilisation du terrain cadastré A 120, d'une superficie de 2 669 m², situé sur la commune d'Eyzerac au lieu-dit Labaurie, propriété de la Communauté de communes Périgord-Limousin, au profit de la société RES durant la période d'instruction, de financement et de réalisation de son chantier de parc photovoltaïque à Thiviers et Saint-Romain-et-Saint-Clément***
- ***VALIDE le contenu de la convention qui se rattache à cette affaire, présentée au sein du dossier du conseil communautaire et notamment la perception par la Communauté de communes Périgord Limousin d'une somme forfaitaire de 8 000 € hors taxes payable en une fois par la société RES pour cette immobilisation de terrain***
- ***AUTORISE son président à signer cette convention et à signer tout document permettant la bonne exécution de cette affaire***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 11 décembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

